

GESTION DES MARAIS DES COMMUNES

DE SAINT-GEORGES-DE-REX ET AMURÉ



Co-Maîtres d'ouvrage : Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes
Parc Interrégional du Marais Poitevin

Objectifs :

- Avoir la maîtrise foncière de parcelles permettant d'engager ultérieurement une gestion adaptée aux enjeux biologiques.
- Maintien et restauration d'habitats prairiaux et d'hélophytes d'intérêt communautaire ou accueillant des espèces d'intérêt communautaire.

Localisation du projet : communes de St-Georges-de-Rex et Amuré (Deux-Sèvres).

Durée du projet : septembre 2004 à mars 2008.

Justifications environnementales

Les marais des communes de Saint-Georges-de-Rex et Amuré abritent une diversité d'habitats et d'espèces dont certaines sont inscrites au titre de la **Directive Habitats** (*Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes à Filipendula ulmaria, Cladiaie-Phragmitaie, Cuivré des marais*) et de la **Directive Oiseaux** (*Busard des roseaux, Milan noir, Martin Pêcheur*).

La déprise agricole sur le Marais entraîne le développement des surfaces boisées au détriment des habitats prairiaux et d'hélophytes, ainsi que des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Prairies hygrophiles et fauchées, prairies pacagées ou mesohygrophiles pâturées, Magnocaricaies, Bois humides de frênes à hautes herbes, Taillis tourbeux à Fougère des marais).

Depuis 1997, le CREN a acheté **38 hectares**, qui sont gérés en partenariat avec les éleveurs locaux.

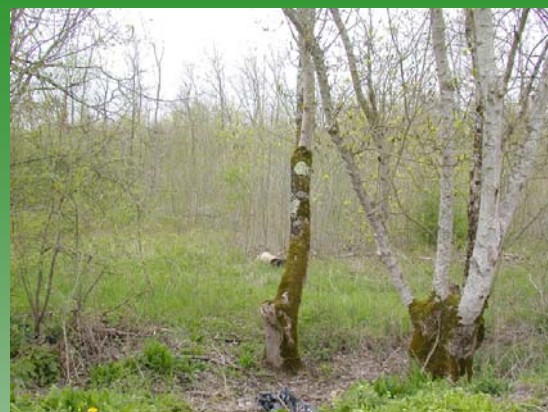


Descriptif des actions

Ce site caractérisé de « bas marais alcalin » a connu une évolution similaire aux marais humides du Marais poitevin, à savoir, la fermeture des milieux à travers l'abandon des activités pastorales et le boisement en peupleraie.

A l'aide du Life, le CREN complète sa politique d'acquisition foncière de parcelles présentant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, ou à potentiel de reconquête.

La gestion des parcelles acquises est réalisée par le Parc Interrégional du Marais poitevin.



Selon le plan de gestion établi en 2002, ces parcelles sont en fonction des habitats, soit, restaurées et mis à disposition d'un éleveur s'engageant à mettre en œuvre des pratiques agricoles adaptées, soit, laissées en évolution libre.

Actuellement, environ 40 hectares sont gérés sur une superficie de 200 hectares.



A cela s'ajoute des inventaires biologiques permettant d'évaluer l'intérêt biologique des différents habitats.

Afin de faire connaître les actions de restauration et de gestion engagées sur le site, des opérations de communication à destination des professionnels et du grand public vont être réalisées.



Parcelle avant et après travaux de réhabilitation dans le marais de Saint Georges de Rex - Amuré.

Résultats attendus

- Acquisition supplémentaire d'environ **8 hectares**, permettant d'engager ultérieurement la restauration et la gestion des parcelles acquises sous maîtrise d'ouvrage du Parc Interrégional du Marais Poitevin dans le cadre d'une convention de partenariat entre les 2 structures (CREN et PIMP).

Coordonnées

Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN) / Antenne Deux-Sèvres

74 rue Alsace Lorraine – 79 000 Niort

Raphaël GRIMALDI Tél : 05.49.06.77.72

conservatoire.espaces.naturels-79@wanadoo.fr

Parc Interrégional du Marais Poitevin

2 rue de l'Eglise, 79 510 Coulon

Dominique GIRET Tél : 05.49.35.15.20

d.giret@parc-marais-poitevin.fr

Pour en savoir plus : www.parc-marais-poitevin.fr